

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2024

**ETAIENT PRESENTS** : Mickaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Céline THEVENOUX, Viviane VAUDRAY.

**ABSENTS EXCUSES** : Marie-José TRAINA → procuration à Marie-Claire CARTONNET  
Guillaume DUCOLOMB

Absents : Isabelle VAUDRAY, Evelyne SUBIT

Secrétaire de séance Céline THEVENOUX

Le Quorum étant atteint Monsieur le Maire, en sa qualité de président, ouvre la séance du conseil à 20h et rappelle l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**1<sup>ème</sup> point : Validation du compte-rendu de la séance du 16 février 2024**

**2<sup>ème</sup> point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION**

- Vote des taxes locales → délibération

**3<sup>ème</sup> point : AFFAIRES SCOLAIRES**

- Organisation du temps scolaire pour la période 2024-2027 → délibération
- Compte-rendu du conseil d'école
- Nouvelle organisation pour le ménage de l'école

**4<sup>ème</sup> point : URBANISME**

- Antenne relais
- Panneaux photovoltaïques bâtiments industriels, agricoles, artisanaux : révision simplifiée du PLU

**5<sup>ème</sup> point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS**

- Aménagement pelouse face gare

**6<sup>ème</sup> point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX**

- Demande de subvention fonds de concours pour la rénovation du four du Trieu → délibération
- Demande de subvention Région pour la salle des fêtes → délibération
- Salle des fêtes, planning des travaux, esquisse

**7<sup>ème</sup> point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

- Tableau des subventions des associations
- Divers devis
- Révision loyers des logements de la Gendarmerie → délibération

**8<sup>ème</sup> point : DIVERS**

- Courrier d'un jeune agriculteur

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour au 8<sup>ème</sup> point

- Société Roalice

Madame Marie-Claire Cartonnet souhaite ajouter également une information sur la Vogue

## I - Validation du compte-rendu de la séance du 16 février 2024

Compte rendu validé à l'unanimité

## II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

### 2-1 Vote des taxes locales

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Il n'y aura pas d'augmentation des taxes communales locales

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2023. Toutefois, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 13.97 % au taux de 2023.

Le maire informe qu'une taxe pour les résidences secondaires est perçue au profit des collectivités locales a été mise en place avec un taux défini à partir de 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024.

Fixe pour 2024 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe foncière sur bâti	28.23 %	28.23 %	28.23 %	28.23%
Taxe foncière sur non bâti	60.48 %	60.48%	60.48%	60.48%
Taxe Résidence secondaire	0	0	13.34 %	13.34%

Vote : Pour : 10, contre : 0, abstention : 0

## III - AFFAIRES SCOLAIRES

### 3-1 Organisation du temps scolaire pour la période 2024-2027

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 janvier 2018, la commune avait opté pour un rétablissement des rythmes scolaires sur 4 jours.

Pour la rentrée scolaire 2024, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours.

Les enseignants et les délégués de parents d'élèves, lors de la séance du conseil d'école en date du 18 mars 2024 se sont prononcés pour le maintien de l'organisation existante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité se prononce pour le maintien de la semaine à 4 jours, aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires : 8h30 / 11h30 et 13h30 / 16h30

Vote : Pour : 10, contre : 0, abstention : 0

### 3-2 Compte-rendu du conseil d'école

Le conseil d'école s'est tenu le 18 mars 2024.

Il a été fait état des éléments suivants :

- effectif prévisible de 59 enfants pour la rentrée 2024/2025
- calendrier donné sur les sorties scolaires prévues et les projets en cours
- demande des enseignants pour le renouvellement du matériel informatiques de l'école.

Le conseil municipal réuni ce jour est favorable au renouvellement de cet équipement. Toutefois, dans un souci d'engagements de dépenses contrôlées au sein de la commune, cette participation communale viendrait en complément des aides allouées au titre du programme national « notre école, faisons-la



demande ». Ces aides sont destinées à accompagner les initiatives portées par les équipes éducatives. A noter que le dossier de demande d'aide est à constituer par l'équipe éducative.

6 juin 2024

### **3-3 Nouvelle organisation pour le ménage de l'école**

Suite aux arrêts maladie d'agents rattachés à l'école, un contrat a été signé avec une société privée. Cette dernière est désormais en charge du ménage à l'école ainsi que l'ensemble des bâtiments communaux (Ariane Nettoyage).

## **IV - URBANISME**

### **4-1 Antenne relais**

Monsieur le Maire précise que la procédure d'instruction est en cours.

### **4-2 Panneaux photovoltaïques bâtiments industriels, agricoles, artisanaux : révision simplifiée du PLU**

Afin d'accéder à des demandes et besoins éventuels d'entreprises, artisans et agriculteurs, une révision simplifiée du PLU est nécessaire. Le conseil valide le devis de l'urbaniste Dally martin pour effectuer cette mission.

## **V - VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS**

### **5-1 Aménagement pelouse face gare**

Des devis sont en cours pour l'aménagement du coin pelouse face à la gare (bordures à poser etc...)

## **VI - BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX**

### **6-1 Demande de subvention fonds de concours pour la rénovation du four du Trieu**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le four du Trieu est en mauvais état et qu'il y a lieu de procéder à sa rénovation.

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le devis de l'entreprise BERTULESSI pour un montant de 11 322 € HT.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que pour le financement de ces travaux, la commune pourra solliciter un fonds de concours petits patrimoine auprès de la CCPA conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 14/11/2019 d'un montant de 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de réfection du four du Trieu et décide de confier les travaux de réfection du four à l'entreprise BERTULESSI.

Vote : Pour : 10, contre : 0, abstention : 0

### **6-2 Demande de subvention Région pour la salle des fêtes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet de réhabilitation rénovation de la salle des fêtes, la commune peut solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le contrat Région du territoire de la CCPA d'un montant de 100.000 €. Monsieur le Maire présente le tableau de financement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le contrat Région du territoire de la CCPA d'un montant de 100.000 €.

Vote : Pour : 10, contre : 0, abstention : 0

### **6-3 Salle des fêtes, planning des travaux, esquisse**

Monsieur le Maire présente le planning prévisionnel des travaux (fin des travaux estimé à Mai 2025). ainsi que des esquisses du bâtiment rénové.

## **VII - GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

### **7-1 Tableau des subventions des associations**

Suite aux demandes de subventions des diverses associations, après en avoir délibéré en commission, un tableau récapitulatif des subventions proposées est présenté en séance de Conseil du jour.

Il est précisé que les associations Forestier du Monde, Sou des Ecoles et Barrac, n'ont pas souhaité faire de demande de subvention pour 2024.

Les subventions allouées sont validées à l'unanimité.

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>	
<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montant de la subvention accordée</b>
<b><i>Associations communales : subventions annuelles</i></b>	
Comité des Fêtes	1 500 + 350 € pour l'achat d'un malaxeur
Jeunes Sapeurs-Pompiers	500
Chœur de Lhuis	200
Echo du Nant Ecole de Musique	400
Les jeunes de Lhuis	250
Amicale des Pompiers	200
Association du collège de Briord	200
Lhui's Club	350
<b><i>Bibliothèque – délégation de service public – convention avec le CD 01</i></b>	
Lire à Lhuis – frais de fonctionnement	650

Vote : Pour : 10, contre : 0, abstention : 0

### **7-2 Divers devis**

Validation des devis suivants :

- Reprise du caniveau avec grilles Galvanisée rue du Ruel (1 656 € HT) Entreprise MVR
- reconstruction du Four du Trieu (11 322€ HT) entreprise Bertulessi
- nettoyage des chéneaux de l'école et reprise des chéneaux sur la Maison des associations et l'école (1 200 € HT) Entreprise FD zinguerie
- passage en LED et suppression des anciens luminaires pour la mairie et le bâtiment des associations (5 093,90 € HT) entreprise TGLEC
- réfection du chemin du Naray (2 247 € HT) Maison Guigard
- fourniture de matériaux pour l'aménagement du chemin de l'Arboretum (1 386,57€ HT) Weldom

### **7-3 Révision loyers des logements de la Gendarmerie**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les baux pour les logements de la Gendarmerie de Lhuis sont à renouveler au 1<sup>er</sup> avril 2024.

Monsieur le Maire précise que l'estimation de la valeur locative annuelle proposée par les Services Fiscaux de l'AIN est la suivante ⇨ 20 903.80 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le montant des loyers précités prenant effet au 1<sup>er</sup> avril 2024.

**Mme VAUDRAY Viviane, première adjointe quitte la séance à 22h50**

## VIII - DIVERS

### 8-1 Courrier d'un jeune agriculteur

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un jeune agriculteur désireux de s'installer sur la commune. Il souhaite faire l'acquisition d'un terrain communal de 5 298 m<sup>2</sup> pour construire un bâtiment  
Le conseil municipal est favorable à sa demande sous réserve que le permis soit accordé.

### 8-2 Société Rovalice

La commune a assigné la société Rovalice au tribunal suite aux impayés de loyer. La liquidation judiciaire a été prononcée au 31 mars.

### 8-3 Vogue

Après concertation avec les forains et le comité des fêtes, un planning a été établi. La vogue se déroulera du 14 au 18 août 2024.

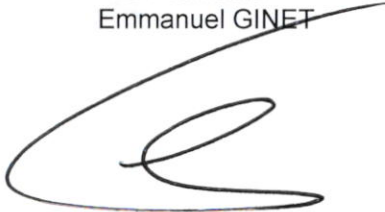
Le feu d'artifice aura lieu le 14/08/2024.

Les dates des bals seront communiquées ultérieurement.

Séance levée à 23h20.

**Date du prochain conseil municipal :** vendredi 12 avril 2024 à 20h

Le Président  
Emmanuel GINET



Le Secrétaire  
Céline THEVENOUX

